

Image not found or type unknown



Recour de réiliation de contrat sfr

Par **Bernard**, le **08/12/2008** à **10:57**

Suite à une première lettre de résiliation de contrat, SFR m'informe que je serais toujours redevable jusqu'en juillet 2009. Je voudrais connaitre mes droits et comment mettre fin une fois pour toute à ce satané contrat de bande de voleurs d'SFR! en leur adressant une lettre de recour définitive.